

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le Groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, AMC Ernst & Young (M.Noureddine HAJJI) et Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR).

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008 (exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc 2008</u>	<u>31-déc 2 007</u>		<u>Notes</u>	<u>31-déc 2008</u>	<u>31-déc 2007</u>
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	6	<u>7 857 774</u>	<u>11 998 273</u>	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		394 880 126	317 944 143	Concours bancaires		12 136 865	7 638 000
Moins : provisions		(11 059 444)	(11 028 929)	Emprunts et dettes rattachées	15	336 752 756	281 580 270
	7	<u>383 820 682</u>	<u>306 915 214 (*) (**)</u>	Total Emprunts et ressources spéciales		<u>348 889 621</u>	<u>289 218 270</u>
Créances de leasing : Impayés		13 085 615	16 157 108				
Moins : provisions		(10 698 652)	(14 413 905)	Autres Passifs			
	8	<u>2 386 963</u>	<u>1 743 203</u>	Fournisseurs et comptes rattachés		16 494 450	22 627 655
interets constatées d'avance		(3 149 928)	(2 399 428) (**)				
Total des créances sur la clientèle		<u>383 057 717</u>	<u>306 258 989</u>	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	29 980 482	28 820 857
Acheteurs factorés		82 933 206	72 940 439	Provisions pour passifs et charges	16	1 397 531	1 230 952
Moins : provisions		(1 767 108)	(1 892 375)	Passifs impôts différés	13	3 211 867	42 246
	9	<u>81 166 098</u>	<u>71 048 064</u>	Dettes envers la clientèle	17	10 858 632	10 431 891
Portefeuille titres de placement		<u>513 768</u>	<u>456 632</u>	Autres passifs	18	10 114 466	5 618 207 (**)
Portefeuille d'investissement				Total des autres passifs		<u>72 057 429</u>	<u>68 771 808</u>
Titres mis en équivalence		8 688 759	8 228 687				
Autres immobilisations financières		5 073 854	9 823 011	CAPITAUX PROPRES			
Moins : provisions		(722 349)	(1 183 025)	Capital social		28 500 000	28 000 000
Total portefeuille d'investissement	10	<u>13 040 264</u>	<u>16 868 673</u>	Réserves consolidées		27 971 407	25 424 760
Valeurs immobilisées				Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>56 471 407</u>	<u>53 424 760</u>
Immobilisations incorporelles		3 813 970	3 525 521				
Moins : amortissements		(2 935 490)	(2 527 454)	Résultat consolidé		11 350 225	6 378 279
	11	<u>878 480</u>	<u>998 067</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	19	<u>67 821 632</u>	<u>59 803 039</u>
Immobilisations utilisées par la société		19 727 585	16 053 919				
Moins : amortissements		(6 346 904)	(5 396 404)	INTERETS MINORITAIRES	20	24 591 689	17 619 134
	12	<u>13 380 681</u>	<u>10 657 516</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>92 413 321</u>	<u>77 422 174</u>
Total des valeurs immobilisées		<u>14 259 161</u>	<u>11 655 582</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>513 360 370</u>	<u>435 412 251</u>
Actifs d'impôts différés	13	<u>4 268 837</u>	<u>2 189 609</u>				
Autres actifs	14	<u>9 196 751</u>	<u>14 936 429</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>513 360 370</u>	<u>435 412 251</u>				

(*) Données 2007 retraités pour les besoins de comparabilité (voir note : 4-5)

(**) Données 2007 retraités pour les besoins de comparabilité (voir note : 5-2)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2008
 (Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
PASSIFS EVENTUELS	75 000	150 000
Cautions, avals et autres garanties données	75 000	150 000
 ENGAGEMENTS DONNEES	 41 117 698	 45 368 510
Engagements de financements en faveur de la clientèle	39 687 652	42 762 134
Engagements sur titres	1 430 046	2 606 376
 ENGAGEMENTS RECUS	 80 820 353	 81 199 782
Cautions reçus	75 000	10 150 000
Garanties reçus	13 869 386	14 920 340
Intérêts à échoir sur contrats actifs	66 875 967	56 129 442
 ENGAGEMENTS RECIPROQUES	 66 005 344	 60 054 141
Effets Escomptés sur la Clientèle	31 853	0
Emprunts obligataires	0	3 050 000
Emprunts extérieurs	65 973 491	57 004 141

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>Exercice 2008</u>	<u>Exercice 2007</u>
Revenu de crédit bail	21	44 426 903	30 903 161 (*)
Revenu du factoring	22	7 862 278	6 412 821
Revenu des opérations de location longue durée		3 161 068	2 265 778
Autres produits d'exploitation		566 142	429 702
Total des Produits d'exploitations		56 016 391	40 011 461
CHARGES FINANCIERES NETTES	23	(22 142 127)	(16 866 568)
PRODUITS DES PLACEMENTS		517 265	370 159
PRODUIT NET		34 391 529	23 515 053
Charges de personnel		(6 284 895)	(5 139 021)
Autres charges d'exploitation		(6 887 697)	(6 158 752)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(866 815)	(2 720 146)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(2 569 581)	(2 173 466)
Dotations aux provisions pour risques divers	25	58 366	(514 793)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 840 908	6 808 876
Autres gains ordinaires		685 174	1 274 305
Autres pertes ordinaires		(306 869)	(122 240)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		18 219 212	7 960 940
Impôts différés	13	71 673	262 747
Impôts exigibles		(4 462 657)	(1 991 296)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		13 828 228	6 232 392
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		1 357 438	1 234 220
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		15 185 666	7 466 612
Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 835 441)	(1 088 334)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		11 350 225	6 378 278
Résultat par action		1,991	1,119

(*) Données 2007 retraités pour les besoins de comparabilité (voir note : 4-7)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	31-dec 2008	31-dec 2007
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	288 327 322	227 006 535
Encaissements reçus des acheteurs factorés	227 970 991	195 892 332
Financements des adhérents	(228 329 292)	(190 472 525)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(9 236 318)	(7 745 032)
Intérêts payés	(20 241 571)	(15 940 038)
Impôts et taxes payés	(6 136 372)	(4 458 483)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(312 401 664)	(265 878 460)
Autres flux de trésorerie	(504 762)	1 611 016
	<u>(60 551 666)</u>	<u>(59 984 655)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 405 412)	(3 727 476)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	43 506	894 573
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 945 131)	(2 397 728)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	8 509 588	5 161 820
	<u>(1 797 449)</u>	<u>(68 811)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	4 070 000	1 947 305
Dividendes et autres distributions	(4 471 718)	(3 782 845)
Encaissements provenant des emprunts	158 502 505	163 509 073
Remboursement d'emprunts	(111 097 183)	(116 190 621)
Flux liés au financement à court terme	5 803 386	13 866 853
	<u>52 806 990</u>	<u>59 349 765</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>0</u>	<u>(3 803)</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>154 767</u>	<u>(34 775)</u>
Variation de trésorerie	<u>(9 387 359)</u>	<u>(742 279)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 108 268	5 789 845
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(4 279 091)	5 047 564

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé principalement de onze sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2008 à la somme de 28.500.000 dinars divisé en 5.700.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créé en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2008, à la somme de 1.200.000.000 DZD divisé en 1.200.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :
 - Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
 - La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
 - La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
 - Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2008 à 5.000.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2008 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées intégralement lors de la souscription.

▪ **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital s'élève à 4.830.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 5 dinars chacune, totalement libérées.

Les titres de TUNINVEST SICAR sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 1.500.000 dinars, divisé en 150.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998 avec un capital de 5.000.000 dinars, divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002 avec un capital de 5.500.000 dinars, divisé en 550.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Autres Sociétés du Groupe**

- La **Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT)** est une société anonyme constituée en 1998 pour la construction du nouveau siège du Groupe TLG.

Son capital social s'élève à 4.100.000 dinars, divisé en 41.000 actions de 100 dinars chacune, détenu, principalement, par Tunisie Leasing et Tunisie Factoring.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Tunis Call Center (TCC)** est une société anonyme constituée en 1998 avec pour objet principal l'étude et le conseil en marketing. Elle est sous l'influence notable de Tunisie Leasing.

Son capital s'élève à 1.050.000 dinars, divisé en 105.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

TABLEAU 1**Tableau des participations au 31 Décembre 2008**

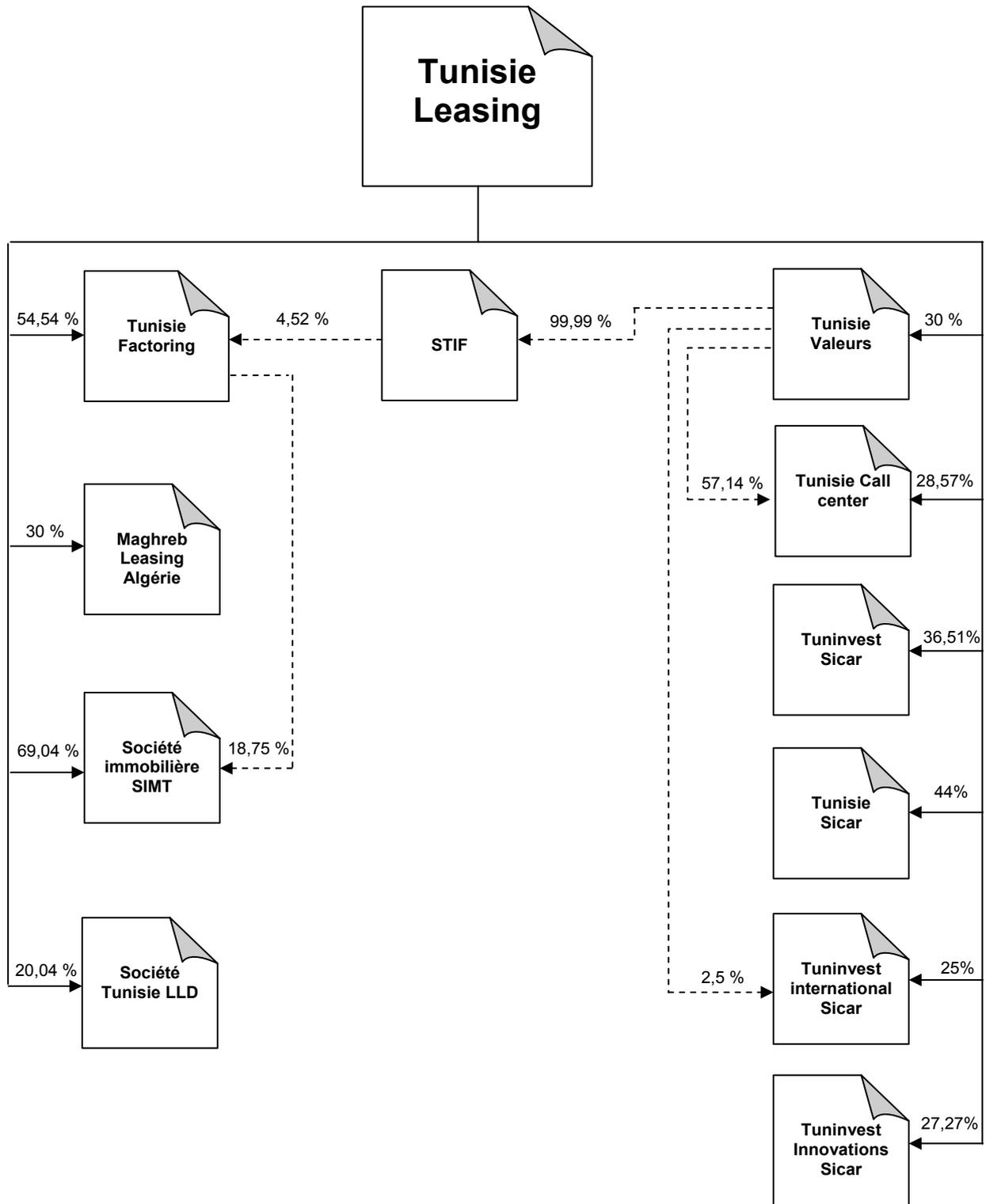
	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call Center		S.I.M.T		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	15 000	30,00%	352 645	36,51%	87 999	44,00%	125 000	25,00%	150 000	27,27%	239 997	54,54%	29 997	28,57%	28 306	69,04%			501	20,04%	359 999	30,00%
Tunisie Valeurs							12 500	2,50%					59 998	57,14%			39 994	99,99%	750	30,00%		
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring														7 688	18,75%							
Tunis Call Center																						
Société Immobilière (SIMT)																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)										19 900	4,52%											
Autres	35 000	70,00%	613 355	63,49%	112 001	56,00%	362 500	72,50%	400 000	72,73%	180 103	40,93%	15 005	14,29%	5 006	12,21%	6	0,02%	1 249	49,96%	840 001	70,00%
Total	50 000	100,00%	966 000	100,00%	200 000	100,00%	500 000	100,00%	550 000	100,00%	440 000	100,00%	105 000	100,00%	41 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	1 200 000	100,00%

TABLEAU 2**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2008**

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunis Call center		S.I.M.T		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		54,54%		28,57%		69,04%	(*)			20,04%	(*)	30,00%	
Tunisie Valeurs							0,75%						17,14%				30,00%					
Tunisie SICAR		0,00%																				
Tuninvest SICAR		0,00%																				
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring															10,48%							
Tunis Call Center																						
Société Immobilière (SIMT)																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											1,36%											
Autres																						
Total	30,00%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,75%	27,27%		54,54%	1,36%	28,57%	17,14%	69,04%	22,68%	0,00%	30,00%	20,04%	79,40%	30,00%	0,00%
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		55,90%		45,71%		91,72%		30,00%		99,44%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 DECEMBRE 2008**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tunis Call Center	Influence notable (2)	Mise en équivalence
Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif (3)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Tunisie Leasing détient 28,57% de la société Tunisie Call Center. Celle-ci est consolidée selon la méthode de mise en équivalence au 31 Décembre 2008. En effet, il n'existe plus de contrôle conjoint entre Tunisie Valeur et Tunisie Leasing.

(3) Les titres TLLD détenus respectivement par Tunisie Valeurs (750 parts) et par TFG (1 235 parts) en vertu des contrats de portage pour le compte de Tunisie Leasing ont été pris en compte dans le pourcentage d'intérêt du Groupe comme s'ils étaient détenus directement par Tunisie Leasing.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels annuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- ***Traitement des participations dans les entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont classées dans les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NC 38 ;

▪ ***Intégration des sociétés sous contrôle exclusif***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
 - Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiable des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
 - Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
 - Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.
-

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 dont notamment (s) :

- La norme comptable générale (NCT 1);
 - La NC 35 (Etats financiers consolidés), la NC 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NC 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
 - La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NC 38);
 - Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par le circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.
-

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Construction	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 Décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative au contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités en proforma pour des besoins de comparaison.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers

4.6 : Politique de provisions

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Filiale (Tunisie Factoring)

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

4.6.1 : Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,

- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

4.6.2 : Les garanties reçues

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

4.6.3 : Valeur du matériel en leasing (Tunisie Leasing) :

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location-financement se présentent comme suit :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 25% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 50% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
 - le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.
-

4.6.4 : Les autres garanties (Tunisie Factoring)

Sont considérées comme garanties, pour l'activité d'affacturage :

- Les créances détenues sur les acheteurs factorés, à l'exclusion des factures litigieuses et dans la limite de 90% :
 - Des créances courantes pour les acheteurs du secteur privé, à l'exclusion de l'encours des factures achetées et non échues sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ;
 - Des créances dont l'âge est inférieur à 360 jours, pour le secteur public
- Les garanties reçues des correspondants étrangers. Elles correspondent à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers, si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garanties.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : CHANGEMENT DE PRESENTATION

5-1 Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 décembre 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et passifs du bilan sont désormais présentés par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités en proforma pour les besoins de comparaison.

5-2 Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 décembre 2008 traduisent un changement de présentation des produits de leasing comptabilisés.

En effet, les loyers comptabilisés d'avance (Tunisie Leasing) étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.

A partir de 2008, et avec l'apparition de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances de leasing.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités en proforma pour les besoins de comparaison.

Les autres passifs ont été ainsi diminués des loyers comptabilisés d'avance pour un montant de 13 500 126 DT au 31 décembre 2007. Par ailleurs, l'encours de leasing a augmenté de la portion du capital (amortissement financier) incluse dans ces loyers non courus pour un montant de 11 100 698 DT au 31 décembre 2007.

Les intérêts comptabilisés d'avance sont présentés en déduction des créances de leasing pour le montant net. Les intérêts comptabilisés d'avance comptent 2 399 428 DT au 31 décembre 2007.

NOTE 6. LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalent de liquidités se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Banques	7 848 722	11 989 546
Caisse	9 052	8 727
<u>TOTAL</u>	<u>7 857 774</u>	<u>11 998 273</u>

NOTE 7. CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	391 414 717
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	434 971
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 030 438
<u>Total</u>	<u>394 880 126</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(11 050 428)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(9 016)
<u>Total</u>	<u>(11 059 444)</u>
<u>- Soldes au 31 décembre 2008</u>	<u>383 820 682</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>446 888 919</u>
à recevoir dans moins d'1 an	192 987 869
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5ans	242 484 403
à recevoir dans plus de 5ans	11 416 647
Produits financiers non acquis	<u>64 746 868</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>382 142 052</u>
à recevoir dans moins d'1 an	157 908 953
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5ans	213 846 549
à recevoir dans plus de 5ans	10 386 549
Créances en cours (2)	3 030 438
Créances échues (3)	434 971
Contrats suspendus (contentieux) (4)	9 272 665
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)	<u>394 880 126</u>

NOTE 8. CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	3 164 238	3 695 253
- Intérêts de retard à facturer	31 181	28 737
	<u>3 195 419</u>	<u>3 723 990</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
- Provisions	(341 418)	(1 283 786)
- Produits réservés	(392 569)	(630 905)
	<u>2 461 433</u>	<u>1 809 299</u>
<u>Montant net</u>		
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	9 741 637	12 284 560
- Créances radiées	148 559	148 558
	<u>9 890 196</u>	<u>12 433 118</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
- Provisions	(8 223 805)	(10 490 738)
- Produits réservés	(1 474 619)	(1 709 942)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
	<u>43 214</u>	<u>83 880</u>
<u>Montant net</u>		
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(117 685)	(149 976)
	<u>2 386 963</u>	<u>1 743 203</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>		

NOTE 9. COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2007, comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	67 869 149	59 918 089
Comptes des acheteurs export	1 666 863	1 217 723
Comptes des acheteurs import	13 397 193	11 804 627
	<u>82 933 206</u>	<u>72 940 439</u>
<u>Sous total</u>	(A)	
A déduire		
Provisions	(1 767 108)	(1 892 375)
	<u>81 166 098</u>	<u>71 048 064</u>
<u>Montant net</u>		
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	207 229	140 115
Fonds de garantie	22 420 441	19 622 498
Disponible	7 352 812	9 058 244
	<u>29 980 482</u>	<u>28 820 857</u>
<u>Sous total</u>	(B)	
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>44 119 582</u>

NOTE 10. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Titres mis en équivalence	8 688 759	8 228 687
Titres immobilisés	3 933 815	8 612 844
Prêts au personnel	844 365	945 979
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	226 698	225 662
Dépôts et cautionnements versés	<u>68 976</u>	<u>38 526</u>
<u>Total brut</u>	<u>13 762 613</u>	<u>18 051 698</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(698 584)	(1 163 549)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(5 885)	(1 596)
<u>Total brut</u>	<u>13 040 264</u>	<u>16 868 673</u>

NOTE 10. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2008 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Amort. de l'écart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	1 931 664	(61 519)	225 963	(396 041)	1 700 067	36,51%
* Tunisie Sicar	659 990	0	85 965	(168 410)	577 545	44,00%
* Tunisie Valeurs	1 617 699	0	53 067	911 870	2 273 290	30,00%
* Tuninvest International Sicar	1 287 500	0	51 719	887 630	2 226 849	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	1 500 000	0	(67 126)	24 343	1 457 217	27,27%
*Tunis call center	<u>505 018</u>	<u>(25 054)</u>	<u>(124 219)</u>	<u>98 046</u>	<u>453 791</u>	45,71%
	<u>7 501 871</u>	<u>(86 573)</u>	<u>225 369</u>	<u>1 357 438</u>	<u>8 688 759</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 10. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
- BTS	500	10	5 000		1997	
- S T I F	1	10	10		2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000	50 000	2002	
- Esprit	6 100	10	55 500		2003	
- Polyclinique La Marsa	420	100	99 540	69 394	2005	
- HOLDEFI	44 762		812 886		2006	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 919	10	49 190	49 190	2000	(*)
- S.T.P.A	1 060	500	530 000	530 000	2001	(*)
- Etablissement Abdelmoula	4 370	27	116 679		2003	(*)
- Hôtel GRANADA	33 334	10	333 340		2004	(*)
- Société Méhari Hammamet	3 000	100	300 000		2005	(*)
- Société BYZACENE	1 800	100	180 000		2006	(*)
- Société PROMOTEL	3 250	100	325 000		2006	(*)
- PALMA	653	500	326 670		2007	(*)
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel	300	500	150 000		2005	(*)
-Tunisian Health Care Centers	30 000	10	300 000		2008	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	30 000	10	300 000		2008	(*)
Total titres immobilisés			3 933 815	698 584		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LE GROUPE
Exercice clos le 31 Décembre 2008
 (Exprimé en dinars)

NOTE 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33%	3 317 517	342 837	78 805	108 552		3 630 607	2 488 328	402 739	-		2 891 067	739 540
Logiciels (en cours)		81 714	42 351	-78 805	-		45 260	-	-	-		-	45 260
Ecart d'acquisition		126 290	11 813				138 103	39 126	5 297			44 423	93 680
TOTAUX		3 525 521	397 001	0	108 552	-	3 813 970	2 527 454	408 036	-	-	2 935 490	878 480

NOTE 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Mise en rebut	Fin de période	
Terrain	0%	0	38 751	-	-	-	38 751	-	-	-	-	-	38 751
Constructions	5%	2 735 502	38 692	-	-	-	2 774 194	375 373	1 341	-	-	376 714	2 397 480
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	7 475 621	2 937 824	-	775 472	-	9 637 973	1 685 706	1 311 206	624 031	-	2 372 881	7 265 092
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 563 370	4 770	-	-	-	1 568 140	524 432	79 428	-	-	603 860	964 279
Matériel informatique	15% et 33%	1 357 440	150 704	-	-	-	1 508 144	1 314 895	134 984	-	-	1 449 879	58 265
Installations générales	10% et 15%	2 891 316	38 934	-	-	-	2 930 250	1 465 327	47 572	-	-	1 512 899	1 417 351
Constructions en cours		0	1 239 463	-	-	-	1 239 463	-	-	-	-	-	1 239 463
TOTAUX		16 053 919	4 449 138	-	775 472	-	19 727 585	5 396 404	1 574 531	624 031	-	6 346 904	13 380 681

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 13. IMPOT DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
- Passif d'impôt différé, Tunisie Leasing	0	(27 849)
- Passif d'impôt différé, MLA	(3 211 867)	(14 397)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(3 211 867)</u>	<u>(42 246)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	284 562	369 596
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	3 538 460	1 503 054
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	332 633	142 757
- Actif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	113 182	174 202
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>4 268 837</u>	<u>2 189 609</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>1 056 970</u>	<u>2 147 363</u>

NOTE 14. AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
- Stocks	2 114 660	731 738
- Clients autres sociétés du groupe	213 987	560 085
- Fournisseurs, avances	714 532	5 000 769
- Avances et acomptes au personnel	74 492	93 313
- Crédit d'impôt	3 233 428	5 413 473
- Autres comptes débiteurs	764 048	902 830
- Produits à recevoir des tiers	766 334	343 904
- Produits à recevoir sur contrats de portages	339 940	684 920
- Charges constatées d'avance	1 024 709	1 075 396
- frais d'émission des emprunts à long terme	721 154	569 783
<u>Total brut</u>	<u>9 967 282</u>	<u>15 376 212</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(2 281)	(29 071)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(105 136)	(77 307)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(210 433)	(89 128)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(452 680)	(244 276)
<u>Total net</u>	<u>9 196 751</u>	<u>14 936 429</u>

NOTE 15. EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Emprunts		
- Banques locales	88 165 726	64 593 979
- Trésor Tunisien	3 319 000	7 319 000
- Banques étrangères	58 222 315	55 006 286
- Emprunts obligataires	114 000 000	88 950 000
- Crédit à court terme UTB	728 661	670 187
- Ligne d'avance CITIBANK	6 500 000	9 500 000
- Ligne d'avance UIB	2 000 000	0
- Billets de trésorerie	58 450 000	51 750 000
<u>Total emprunts</u>	<u>331 385 702</u>	<u>277 789 452</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 167 142	1 133 501
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 386 004	555 609
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 685 426	1 932 209
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	128 482	169 499
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 367 054</u>	<u>3 790 818</u>
<u>Total</u>	<u>336 752 756</u>	<u>281 580 270</u>

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>64 593 979</u>	<u>95 613 000</u>	<u>72 041 253</u>	<u>88 165 726</u>	<u>35 598 518</u>	<u>52 567 208</u>
* AMEN BANK	3 937 500	0	1 750 000	2 187 500	437 500	1 750 000
* AMEN BANK	625 000	0	625 000	0	0	0
* AMEN BANK	0	10 000 000	1 250 000	8 750 000	6 250 000	2 500 000
* STUSID	4 687 500	0	1 250 000	3 437 500	2 187 500	1 250 000
* BTKD	750 000	0	750 000	0	0	0
* B.E.S.T BANK	10 000 000	60 000 000	45 000 000	25 000 000	0	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000	0
* BANQUE DE L'HABITAT	2 257 587	0	771 560	1 486 027	659 024	827 003
* CITIBANK	9 000 000	0	9 000 000	0	0	0
* CITIBANK	0	9 000 000	0	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BTE	3 125 000	0	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* BTE	5 000 000	0	1 666 000	3 334 000	1 668 000	1 666 000
* ATTIJARI BANK	2 750 000	0	750 000	2 000 000	750 000	1 250 000
* STB (SIMT)	872 733	0	436 371	436 362	0	436 362
* AMEN BANK(SIMT)	411 986	0	64 256	347 730	279 055	68 675
* AMEN BANK(LLD)	0	1 000 000	0	1 000 000	714 637	285 363
* AMEN BANK(TCC)	82 852	0	82 852	0	0	0
* AB (MLA)	3 624 000	0	1 157 333	2 466 667	1 233 334	1 233 333
* AGB (MLA)	1 812 000	5 730 000	1 837 833	5 704 167	2 466 667	3 237 500
* BNP (MLA)	10 157 822	2 483 000	3 400 049	9 240 773	4 861 134	4 379 639
* CITIBANK (MLA)	0	7 400 000	0	7 400 000	2 466 667	4 933 333
* AMEN BANK (factoring)	1 500 000	0	1 000 000	500 000	0	500 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>55 006 286</u>	<u>15 755 580</u>	<u>12 539 551</u>	<u>58 222 315</u>	<u>41 106 002</u>	<u>17 116 313</u>
* Crédit BIRD 3678 TUN	2 404 713	0	564 046	1 840 667	1 246 667	594 000
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	2 382 723	0	680 781	1 701 942	1 021 160	680 782
* Crédit FMO V	0	9 041 500	0	9 041 500	6 027 667	3 013 833
* JEXIM BANK	4 924 134	0	1 406 896	3 517 238	2 110 343	1 406 895
* BEI (credit participatif)	584 398	0	110 000	474 398	474 398	0
* B.A.D	2 581 823	0	2 581 823	0	0	0
* B.E.I	13 550 288	0	3 774 740	9 775 548	6 414 334	3 361 214
* PROPARCO	4 703 735	0	1 677 264	3 026 471	1 349 207	1 677 264
* OPEC FUND	5 229 001	0	1 162 001	4 067 000	2 905 000	1 162 000
* FMO (TF)	873 000	0	582 000	291 000	0	291 000
* BEI (MLA)	13 475 663	3 978 055	0	17 453 718	14 868 671	2 585 047
* FMO (MLA)	4 296 808	2 736 025	0	7 032 833	4 688 555	2 344 278
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	119 600 265	111 368 580	84 580 804	146 388 041	76 704 520	69 683 521

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2002 II	<u>2 000 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>	-	<u>0</u>	<u>0</u>
* Emprunt obligataire 2003	<u>4 000 000</u>	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>	-	<u>0</u>	<u>2 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2004	<u>6 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2004 II	<u>9 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2005 I	<u>9 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>3 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2006 I	<u>12 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>6 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt subordonné remboursable "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	<u>20 000 000</u>	<u>0</u>	<u>4 000 000</u>	-	<u>12 000 000</u>	<u>4 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 I	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	<u>3 000 000</u>	-	<u>9 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2007 II	<u>11 950 000</u>	<u>3 050 000</u>	<u>0</u>	-	<u>12 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 I	<u>0</u>	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	-	<u>12 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 II	<u>0</u>	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	-	<u>12 000 000</u>	<u>3 000 000</u>
* Emprunt obligataire 2008 III	<u>0</u>	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>	-	<u>15 000 000</u>	<u>0</u>
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	88 950 000	48 050 000	23 000 000	114 000 000	84 000 000	30 000 000

NOTE 16. PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
- Provisions non affectées, Tunisie Leasing	419 266	419 266
<u>Total des provisions non affectées</u>	<u>419 266</u>	<u>419 266</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	726 564	662 861
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	251 701	148 825
<u>Total des provisions pour risques</u>	<u>978 265</u>	<u>811 686</u>
<u>Total général</u>	<u>1 397 531</u>	<u>1 230 952</u>

NOTE 17. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	5 445 695	4 973 646
- Dépôts et cautionnements reçus	5 412 937	5 458 245
	-	-
<u>Total</u>	<u>10 858 632</u>	<u>10 431 891</u>

NOTE 18. AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
- Personnel, rémunérations dues	12 187	1 265
- Personnel, provisions pour congés payés	459 094	415 258
- Personnel, autres charges à payer	1 084 487	624 685
- Fonds social	185 797	159 138
- Etat, retenues sur salaires	51 809	58 191
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	295 556	512 868
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	6 008	19 208
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 566 739	292 323
- Etat, TVA à payer	665 406	565 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer	274 179	405 655
- Actionnaires, dividendes à payer	5 500	4 487
- C.N.S.S	185 914	185 354
- Autres comptes créditeurs	1 148 657	1 406 443
- Diverses charges à payer	1 320 898	696 696
- Charges à payer sur contrats de portage	180 400	130 931
- Produits constatés d'avance	205 369	140 438
- Comptes courants Tunisie Valeurs & TFG	2 466 466	0
<u>Total</u>	<u>10 114 466</u>	<u>5 618 207</u>

NOTE 19. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
- Capital social	(A)	28 500 000	28 000 000
- Réserve légale	(B)	3 211 664	2 637 530
- Prime d'émission		7 500 000	7 500 000
- Réserves affectées à l'augmentation du capital		1 500 000	2 000 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		377 752	(179 723)
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	225 369	546 964
- Dividendes reçus des filiales		1 731 120	1 124 047
- Résultats reportés		8 536 377	6 906 817
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>56 471 407</u>	<u>53 424 760</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		13 828 228	6 232 392
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(C)	1 357 438	1 234 220
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 835 441)	(1 088 334)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>11 350 225</u>	<u>6 378 279</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>67 821 632</u>	<u>59 803 039</u>
Nombre d'actions (2) (*)	(E)	5 700 000	5 700 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,991	1,119

(A) Au 31 décembre 2008, le capital social est de DT : 28.500.000 composé de 5.700.000 actions d'une valeur nominale de DT : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Voir note 20

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 31 décembre 2008 et au titre des périodes précédentes présentées est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2008

**Tableau de mouvements des capitaux propres consolidés
de l'exercice clos au 31 décembre 2008
(exprimé en dinars)**

	Capital social	Réserve légale	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Prime d'émission	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2006	27 500 000	2 000 000		7 500 000	3 776 843	(121 233)	366 553	942 202	11 411 426	3 633 311	57 009 102
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15/06/2007		637 530						(942 202)	3 363 451	(4 000 981)	(942 202)
Affectation des résultats des filiales							180 411	860 050	(1 541 563)	367 670	(133 432)
Provision pour risques généraux					1 112 282						1 112 282
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006									(2 500 000)		0
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006			2 500 000								0
Ecart de conversion						(58 490)					(58 490)
Dividendes reçus des filiales intégrées							263 997	(263 997)			0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2006								(3 562 500)			(3 562 500)
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		(500 000)								0
Résultat au 31 décembre 2007										6 378 279	6 378 279
Solde 31 décembre 2007	28 000 000	2 637 530	2 000 000	7 500 000	4 889 125	(179 723)	546 964	1 124 047	6 906 817	6 378 279	59 803 039
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2008		574 134						(1 124 047)	4 945 293	(5 432 105)	(1 036 725)
Affectations des résultats des filiales							(321 595)	1 403 851	1 211 536	(946 174)	1 347 618
Dividendes reçus des filiales intégrées								327 269	(327 269)		0
Ecart de conversion						557 475					557 475
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006	500 000		-500 000								0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(4 200 000)			(4 200 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2008										11 350 225	11 350 225
Solde au 31 décembre 2008	28 500 000	3 211 664	1 500 000	7 500 000	4 889 125	377 752	225 369	1 731 120	8 536 377	11 350 225	67 821 632

NOTE 20. INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 070 831	4 070 831
- Dans les réserves	1 082 147	922 059
- Dans le résultat	838 857	433 499
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de MLA		
- Dans le capital	15 318 024	11 784 024
- Ecart de conversion	(321 712)	(198 238)
- Dans les réserves	365 846	(303 993)
- Dans le résultat	3 005 434	669 840
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de S.I.M.T		
- Dans le capital	339 630	339 630
- Dans les réserves	(94 783)	(80 111)
- Dans le résultat	(12 118)	(14 671)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	(5 135)	(4 801)
- Dans le résultat	3 268	(334)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>24 591 689</u>	<u>17 619 134</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	<u>3 835 441</u>	<u>1 088 334</u>

NOTE 21. REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
- intérêts conventionnels	42 428 280	29 837 351
- Intérêts intercalaires	630 038	346 992
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>43 058 318</u>	<u>30 184 343</u>
- Intérêts de retard	(B) 862 634	501 441
<u>Intérêts de crédits bail</u>	<u>43 920 952</u>	<u>30 685 784</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(190 092)	(245 173)
. Intérêts de retard	(136 895)	(193 002)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	520 408	447 338
. Intérêts de retard antérieurs	312 530	208 214
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>505 951</u>	<u>217 377</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>44 426 903</u>	<u>30 903 161</u>

NOTE 22. REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période clos le 31 décembre 2008, se présente ainsi :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Commissions de factoring	3 116 912	2 436 556
- Intérêts de financement	4 745 366	3 976 265
<u>Total</u>	<u>7 862 278</u>	<u>6 412 821</u>

NOTE 23. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	6 605 348	4 657 448
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	5 942 103	4 529 288
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 037 386	2 818 957
- Intérêts des billets de trésorerie à long terme	1 352 295	43 921
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	328 184	290 995
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>18 265 316</u>	<u>12 340 608</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	729 034	967 722
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 478 517	3 158 469
- Autres	669 260	399 768
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 876 811</u>	<u>4 525 959</u>
<u>Total général</u>	<u>22 142 127</u>	<u>16 866 568</u>

NOTE 24. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	4 610 821	6 233 607
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(3 760 519)	(3 770 919)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	125 124	280 701
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(129 085)	(23 238)
- Créances abandonnées (Tunisie Leasing)	4 048 919	697 572
- Reprises de provisions suite à l'abandon de créances (Tunisie Leasing)	(4 048 919)	(697 577)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Maghreb Leasing Algérie)	20 474	0
<u>Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>866 815</u>	<u>2 720 146</u>

NOTE 25. DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	74 680	994 081
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(535 858)	(33 660)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	206 937	22 739
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(16 692)	(995)
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	39 521	13 193
- Reprise sur provisions sur avances fournisseurs	0	(674 925)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	173 046	194 360
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>(58 366)</u>	<u>514 793</u>

NOTE 26. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Factoring (TF)**Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 54,54%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2008 accordées au profit de CITIBANK et de BTL s'élèvent respectivement à 7 000 KDT et 5 000 KDT.

Refacturation

TL a refacturé à TF 35 443 dinars en 2008 représentant la quote-part de TF dans les projets et travaux suivant :

- Projet assurance crédit : 23 483 dinars
- Projet Damier Stratégique : 6 367 dinars
- Travaux de couverture de la façade de l'immeuble : 5 593 dinars

Tunisie Leasing (TL) - Tunis Call Center (TCC)Prestations facturées à TL

TL a confié à TCC, dans laquelle elle détient 28,57% du capital, une mission qui s'articule principalement autour du recouvrement téléphonique, d'un numéro vert et plus généralement de tous types d'actions de télémarketing.

Les honoraires facturés par TCC et relatifs à l'exercice 2008 s'élèvent à 108 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - SIMTAvances en compte courant

Les avances en compte courant accordées par TL à la SIMT, dans laquelle elle détient 69,04 % du capital, rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 846 KDT au 31 décembre 2008.

Les produits constatés au titre de ces avances en 2008 s'élèvent à 61 KDT.

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TL s'élève à 166 KDT au 31 décembre 2008 conformément au contrat de location.

Caution

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 25 août 2002, a ratifié la caution solidaire en faveur de la SIMT pour les besoins de la construction du siège social de TL et ce, au titre d'un prêt de 2 400 KDT contracté auprès de la STB.

L'encours du prêt au 31/12/2008 (en principal) s'élève à 436 KDT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 4 août 2005, a autorisé l'octroi à Amen Bank d'une caution solidaire en faveur de la SIMT et ce, au titre d'un prêt de 500 KDT destiné à la construction d'un dépôt.

L'encours du prêt au 31/12/2008 (en principal) s'élève à 347 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2008, TL a mis en force 71 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 20,04 % du capital, pour une valeur totale de 3 788 KDT.

La marge brute réalisée en 2008 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 133 KDT.

Au 31 décembre 2008, l'encours financier s'élève à 6 357 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 04 mai 2007, a ratifié une caution solidaire en faveur de TLLD pour le financement de ses activités et ce, au titre d'un prêt de 1 200 KDT contracté auprès d'Amen Bank.

Au 31 décembre 2008, le montant libéré du prêt s'élève à 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA chez TL est débiteur de 175 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 18 novembre 2008, un avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 25 000 € à 75 000 € par an sur les années 2008 et 2009. Les prestations facturées en 2008 dans ce cadre, s'élèvent à 124 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 04 mai 2007, a ratifié une caution solidaire en faveur de MLA pour les besoins de financement de ses investissements et ce, au titre d'un prêt de 200 millions de dinars algériens contracté auprès de l'Arab Bank PLC (Alger).

L'encours du prêt restant dû (en principal et intérêts) s'élève au 31 décembre 2008 à 142 millions de dinars algériens.

Tunisie Leasing (TL) - SIMT - Tunisie Valeur - Tuninvest Finance Group (TFG)

Le conseil d'administration de SIMT réuni le 24 janvier 2007 a autorisé une convention conclue avec TL, Tunisie valeur et TFG et en vertu de laquelle SIMT s'engage à édifier un immeuble sur le terrain sis dans la zone urbaine nord qu'elle a acquis auprès de l'AFH, et à le céder à Tunisie Leasing dans le cadre d'opération de crédit-bail à réaliser avec les sociétés Tunisie Valeur et TFG.

Le prix de vente de l'immeuble sera établi sur la base du prix coûtant augmenté d'un montant de 2 000 dinars HT par mois pour peines et soins de SIMT.

Le coût du projet est estimé à 3 800 MD HT.

Le financement de Tunisie leasing est limité à 3 000 MD, le financement du reliquat soit 800 MD et tout dépassement éventuel du coût prévu serait assuré par les sociétés Tunisie Valeur et TFG.

Tunisie Factoring (TF) - SIMT

TF a conclu, en 2003, un contrat de bail avec SIMT, dans laquelle elle détient 18,75% du capital, sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction moyennant une augmentation annuelle de 5%. En 2008, SIMT a facturé à TF le loyer du siège et les services annexes d'un montant de 133 800 dinars.

Tunisie Call Center (TCC) – Tunisie LLD

TCC a cédé à Tunisie LLD des équipements de bureaux pour un prix de 1 650 dinars, le résultat de cette opération s'est élevé à 306 dinars.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeur (TV)

Portage

TF a créé en 2000 la société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à TV. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action, soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant payé au titre de l'exercice 2008 en application de ces dispositions s'élève à 5 864 dinars.

Opération de financement

TF a réalisé en 2008 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2008 s'élève à 71 473 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2008.

TF a souscrit à l'émission de billet de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus par TF au titre de 2008 s'élève à 27 163 dinars. L'encours au 31 décembre 2008 s'élève à 450 000 dinars.

NOTE 27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Avril 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport des commissaires aux comptes États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2008

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de Tunisie Leasing arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de Tunisie Leasing. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère

approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2008.

Tunis, le 27 Avril 2009

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir
Mohamed LOUZIR**

2009 AS 1312